#### ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
  - le rapport du Conseil communal du 14 janvier 2013 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### arrête

- 1. Le crédit de Fr. 1'350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID à la patinoire de Delémont est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Anne Froidevaux

**Edith Cuttat Gyger** 

# Crédit de Fr. 1'350'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque SID à la patinoire de Delémont

#### 1. PREAMBULE

Dans le cadre des études sur le potentiel solaire global de Delémont, une analyse de détail a été réalisée sur 21 sites potentiels présentant les meilleures opportunités de construction. Cette étude est basée sur une analyse incluant 12 critères d'ordre technique et économique. Le projet de centrale solaire de la patinoire est le plus grand projet de production d'électricité photovoltaïque de la ville sur les toits exploitables à ce jour.

Suite à un appel d'offre public, les SID soumettent à l'approbation du Conseil de ville une demande de crédit pour réaliser cette centrale photovoltaïque de 2'000 m² sur le toit de la patinoire qui permettra de produire environ 415'000 kWh/an (en fonction de la météorologie). Ceci correspond aux besoins énergétiques (électricité) totaux propres des SID (station pompage notamment), incluant environ 10 % de l'éclairage public. Les SID s'engagent donc à produire et consommer 100 % d'énergie locale et renouvelable pour leurs propres besoins et une partie de l'éclairage public. Cette autoconsommation n'aura aucune incidence sur les prix de l'électricité et de l'eau potable pour les clients des SID. Les SID seront également ouverts à fournir cette énergie à leurs clients au travers d'un nouveau produit 100 % renouvelable solaire et local.

Le capital de Fr. 1'350'000.- sera financé par les fonds propres des SID et également par souscription aux citoyens de Delémont et environ. Une solution interne aux SID orientée sur le modèle d'Yverdon-les-Bains, par exemple, ou externe actuellement à l'étude avec un collectif citoyen permettra de lever les fonds nécessaires. A noter que cette souscription sera réservée aux collectivités et institutions publiques locales, cantonales et partenaires (notamment La Charte), aux personnes physiques ou morales, locales et cantonales.

#### 2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Deux photomontages joints en annexe présentent l'intégration architecturale du projet. Cette intégration, notamment le choix de l'inclinaison des panneaux photovoltaïques, a été étudiée pour préserver le parti architectural de la patinoire.

La partie visible des travaux sera uniquement concentrée sur la toiture de la patinoire. Les équipements techniques (onduleurs, armoires basse tension, etc.) seront concentrés dans des parties inaccessibles pour le public de la patinoire. L'utilisation de locaux existants à la patinoire, partiellement transformés, permettront l'implantation de tous ces équipements.

D'un commun accord avec Patinoire régionale de Delémont SA, la toiture sera mise à la disposition des SID. Plutôt qu'une location annuelle de la toiture, la patinoire préfère un montant unique à la construction et profiter des travaux pour optimiser certains ouvrages. Il s'agit notamment de la ventilation des locaux compresseurs, de l'optimisation de la production d'eau chaude pour les douches par la récupération de chaleur existante dans les locaux techniques. Un montant de Fr. 50'000.- est prévu à cet effet dans la demande de crédit et correspond à une location de Fr. 1.-/m²/an pendant 25 ans.

#### 3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant des travaux est de Fr. 1'350'000.- HT. Il se compose comme suit :

TOTAL	Fr. 1'350'000	
- réserve (2 %), divers et pour arrondi	Fr.	39'000
- alimentation basse tension	Fr.	11'000
- correction de l'alimentation moyenne tension	Fr.	25'000
- location de la toiture à la patinoire (total pour 25 ans)	Fr.	50'000
<ul> <li>nouvelle station transformatrice « Patinoire »</li> </ul>	Fr.	135'000
- centrale photovoltaïque	Fr.	1'090'000
	_	

Lors de la présentation de la demande de crédit aux commissions, les évaluations définitives des offres n'étaient pas terminées. Ainsi, la Commission de l'énergie et des eaux s'est prononcée sur un projet de message prévoyant un investissement provisoire de Fr. 1'350'000.- HT et la Commission des finances sur un projet de message prévoyant un investissement de Fr. 1'350'000.- HT. Ce dernier intégrait une variante

permettant de produire 300'000 kWh/an. Le message définitif soumis à l'approbation du Conseil de Ville prend en compte la variante permettant la plus grande production énergétique, soit 415'000 kWh/an. Après analyse minutieuse de ces différentes variantes, le prix du kWh produit dans cette centrale sera identique dans les deux variantes. C'est pourquoi le choix définitif du Conseil communal s'est porté sur la variante produisant le plus d'énergie, variante qui présente également le bilan  $CO_2$  le plus favorable, avec 22 g $CO_2$ /kWh. Le choix de présenter ces messages aux commissions avant décisions définitives quant à la variante retenue a été dicté par la nécessité de pouvoir réaliser cette installation dès que possible. La mise en service rapide de cette centrale permettra de profiter des périodes de fort ensoleillement durant lesquelles la production est maximale. En présentant le message au Conseil de Ville en janvier 2013, une mise en service en juin 2013 est envisageable.

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de décembre 2012 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux.

Le crédit de Fr. 1'350'000.- sera couvert selon les principes évoqués au point 1 du présent message dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 94'500.- par année. Un produit spécifique "100 % renouvelable solaire et local" sera créé. La totalité de l'énergie sera vendue au travers de ce nouveau produit, principalement pour les SID eux-mêmes, sans incidence sur le prix de l'électricité, ni sur le prix de l'eau. Ce financement garantira la rentabilité de la centrale. A noter enfin que l'installation est en liste d'attente du programme fédéral de rétribution à prix coûtant (RPC).

## 4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission des finances et la Commission de l'énergie et des eaux ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 janvier 2013